

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 27/02/2017 portant création de la mention Education à l'environnement vers un développement durable du BPJEPS, spécialité animateur,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 17/05/2024,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **animateur** mention **Education à l'environnement vers un développement durable** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	AUVRAY	Nicolas
Madame	BOISSON	Tiphaine
Monsieur	BOUDOU	Guillaume
Madame	BOYER	Elodie
Madame	BRESSON	Justine
Madame	ETHEVE	Rachelle
Madame	GARSAULT	Charlotte
Madame	GERVAIS	Agathe
Monsieur	HALAY	Robin
Monsieur	HANNEQUIN	Corentin
Madame	HERARD	Solène
Madame	ILHAT	Noémie
Madame	LAFOIS	Lorna
Madame	MARSHALL	Emma
Madame	MARTIN	Louise
Monsieur	MASROUR	Malwen
Monsieur	MERLIN	Noah
Madame	MOULLEC	Camille
Monsieur	NOTEY	Ulysse
Madame	TOURNEBIZE	Emma



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 17/05/2024

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités
et par délégation,
le chef du pôle formation certification emploi


Sébastien DARTAI